

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Commune de Gurcy-le-Châtel

Numéro 14 - Novembre 2018

EDITORIAL

Madame, Monsieur,

C'est un maire inquiet pour l'avenir des communes qui s'adresse à vous aujourd'hui.

Au nom de la « cohésion des territoires », l'Etat organise un véritable détricotage des compétences des communes. Ces dernières ont perdu la compétence urbanisme qui a été transférée aux communautés de communes. C'est maintenant la compétence *eau et assainissement* que la loi impose de transférer.

Une intercommunalité bien comprise permet de mettre en place un mode de coopération territoriale en vue d'optimiser l'action publique locale au bénéfice des administrés. Mais à quoi bon imposer le transfert de compétences quand une commune réussit parfaitement à gérer une action publique efficace au niveau communal ?

Prenons l'exemple de l'eau. Gurcy-le-Châtel est une commune bien gérée. En matière d'eau potable, nous affichons un rendement de réseau très satisfaisant qui permet de proposer un prix de l'eau raisonnable alors que le transfert va se traduire par une hausse importante du prix de l'eau.

On observe un véritable anéantissement du droit pour les communes de s'administrer librement alors que le maire et son équipe sont les éléments fondateurs de la démocratie locale. Ils ont une bonne connaissance de leur territoire et ils sont les mieux placés pour prendre des décisions qui ont un impact direct sur leurs administrés.

Les communes rurales sauront-elles se fédérer pour éviter d'être aspirées par des intercommunalités de plus en plus grandes concentrant tous les pouvoirs ? Les élus de proximité resteront-ils des acteurs du territoire ou deviendront-ils de simples exécutants administratifs ? C'est tout l'enjeu de la période à venir.

Nadine Villiers

Enfance/jeunesse

ÉCOLE

Suite à la fermeture d'une classe, les élèves sont répartis dans trois classes pour l'année scolaire 2018-2019 :

une classe de maternelle (Petite, Moyenne et Grande sections) de 15 élèves avec Mme MOREAU ;

une classe de CP, CE1 et CE2 de 21 élèves avec Mme PETIT ;

une classe de CM1 et CM2 de 22 élèves avec Mme PREVEAUX.

Dans le but d'intégrer le RPI Coutençon / Villeneuve les Bordes (Regroupement Pédagogique Intercommunal), nous avons engagé une réflexion avec les maires de ces deux communes. L'appartenance à ce RPI implique l'adhésion de notre commune au SIRAPS (Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Accueil Périscolaire) qui gère cantine et garderie. Une réunion du SIRAPS doit être organisée afin que le conseil d'administration de ce syndicat statue sur l'intégration de Gurcy-le-Châtel. Si cette dernière est actée, les trois communes établiront une convention pour le RPI afin d'organiser la gestion des trois écoles..

ÉCOLE MULTISPORTS

Ouverture d'une section « Baby-MultiSports »

L'Ecole MultiSports a repris ses activités le mercredi 3 octobre.

Elle accueille, comme les années précédentes, les enfants scolarisés de la grande section de maternelle au CM2.

Pour la première année, les enfants scolarisés en petite et moyenne sections de maternelle bénéficient d'une section *Baby-MultiSports*. L'offre étant particulièrement rare pour les enfants de cet âge, la formule répondait à une véritable demande des familles et une heure après l'ouverture des inscriptions, le groupe était complet.

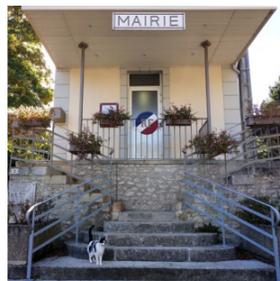
CLUB NATURE POUR LES JEUNES

La mairie œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la biodiversité. Nous avons la chance de vivre dans un milieu pourvu d'une faune et d'une flore très intéressantes. Il est regrettable que ces richesses naturelles ne soient pas toujours connues des plus jeunes. C'est pourquoi nous allons mettre en place un « club nature » ouvert aux enfants de 8 à 12 ans. Ce club fonctionnera le samedi après-midi, de 15h00 à 17h00 à raison de deux à trois fois par trimestre. L'inscription sera gratuite et nous limiterons le nombre d'enfants pour garantir l'intérêt de l'activité. Pour les inscriptions, il convient d'appeler Nadine VILLIERS au 06 72 84 86 73.

Travaux

SECURISATION DE L'ESCALIER D'ACCES A LA MAIRIE

Afin de rendre plus accessible l'accès à la mairie, nous avons fait prolonger la main courante, de chaque côté, jusqu'en bas des escaliers.



TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION

Traitement du phosphore, mise aux normes du canal de comptage

Les études préalables à la réalisation des travaux ayant été réalisées, nous avons lancé, au mois de juin, une consultation pour l'attribution du marché concernant les travaux. Nous avons procédé à l'ouverture des plis fin juillet. Après étude des dossiers des deux seuls candidats, c'est l'entreprise SAUR qui a été retenue pour un montant de 93 690,49 € TTC.

Cette somme ne sera pas en totalité à la charge de la commune et des dossiers de demandes de subventions ont été envoyés au Département et à l'Agence de l'Eau.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE-MONTOIS PLUI

Pour rappel, de septembre 2017 à juin 2018, le bureau d'études, en étroite collaboration avec la Communauté de Communes et les communes, a établi un diagnostic du territoire Bassée-Montois. De février 2018 à juin 2018, le bureau d'études a rédigé le PADD (Projet

d'Aménagement et de Développement Durable) à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic.

Le PADD s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 :** conserver le dynamisme démographique du territoire en le réorientant selon son armature urbaine.
- Axe 2 :** engager la diversification de l'économie locale en lien avec les atouts et les ressources du territoire.
- Axe 3 :** maintenir la qualité du cadre de vie, développer les services et préserver le patrimoine bâti du territoire.
- Axe 4 :** préserver l'environnement et aménager un territoire résilient et durable face aux effets du réchauffement climatique.

Nous entrons maintenant dans la phase « zonage – règlement ». Le zonage va traduire les orientations du PADD en déterminant où et comment construire. Il définit des zones dont les quatre principales sont les suivantes : urbaine, à urbaniser, agricole et naturelle. Le règlement viendra ensuite préciser les règles de construction spécifiques à chaque projet et à chaque zone.

Vie communale

PERSONNEL COMMUNAL

Notre secrétaire de mairie Sandrine DUCHENE nous a quittés à la fin du mois d'octobre car elle a saisi une opportunité d'évolution dans sa carrière professionnelle. Elle est remplacée par Mme Muriel KOCH qui a pris ses fonctions le 1er octobre. Pendant le mois d'octobre, les deux secrétaires ont travaillé ensemble afin de faciliter l'installation de Mme KOCH. Nous remercions Sandrine DUCHENE pour la qualité du travail qu'elle a accompli au sein de notre équipe et nous lui souhaitons une belle réussite dans son nouveau poste.

Mme Sylvie BOUCHENOT nous ayant informés quelques jours avant la rentrée scolaire qu'elle ne souhaitait pas reprendre son travail, nous avons été dans l'obligation de remanier, dans l'urgence, l'organisation du personnel affecté aux activités périscolaires (cantine et garderie).

La cantine sera encadrée par Mesdames Laëticia LELEU et Pauline BOUCHENOT, la garderie, par Mesdames Nadine DELCLEF et Pauline BOUCHENOT.

ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE

De plus en plus de démarches administratives doivent être traitées par informatique. Ces processus visent la simplification mais risquent malheureusement de mettre certains publics en difficulté. En effet, certaines personnes n'ont pas une connaissance suffisante de l'outil informatique ou bien encore ne possèdent pas l'équipement nécessaire.

A partir de ce constat, nous avons décidé de mettre en place un accompagnement, dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Toute personne habitant Gurcy-le-Châtel, se trouvant confrontée à une difficulté dans l'accomplissement d'une démarche administrative dématérialisée, pourra être aidée. Ce dispositif se traduira par :

- une mise à disposition d'un ordinateur, à la mairie ;
 - un accompagnement par un membre du CCAS pour les personnes qui le souhaitent.
- Pour cela, il suffira d'appeler le secrétariat de mairie pour réserver un créneau horaire.

Vie communale

FIBRE OPTIQUE

Nous suivons avec attention l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire car nous sommes bien conscients des atouts de cette technologie pour les secteurs ruraux éloignés des grands pôles administratifs. Dans notre commune, les travaux de déploiement sont programmés en 2019.

Dans l'attente de la fibre, le réseau hertzien Wi-Max a été modernisé. L'antenne située sur notre commune a été remplacée et bénéficie désormais de la nouvelle technologie LTE 4G fixe. Cela permet aux Gurcysois de disposer d'une connexion de 10 Mbit/s actuellement et 30 Mbit/s avant la fin de l'année 2018. Vous pouvez demander des renseignements en mairie.

Pour information, la mairie est exactement dans la même situation que les habitants et ne dispose pas d'un accès à la fibre.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Mode de présentation

Les encombrants sont présentés en vrac, proprement disposés au même endroit que les ordures ménagères. Tout comme les conteneurs, les encombrants sont sortis la veille pour le lendemain. Ils ne doivent pas empêcher le passage des piétons et poussettes.

Déchets acceptés

Les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets, tels que :

Meubles et mobiliers divers, literie (matelas, sommiers), moquettes, planches, PVC (résidus de bricolage familial), polystyrène dont la largeur n'excède pas 2 mètres et le poids 50 kg.

Déchets refusés

- les ferrailles ;
- les déchets électriques et électroniques (électroménager, télévision ...);
- les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale ou artisanale, et notamment les déchets d'emballage, les pièces de véhicules ...
- les déblais et gravats, la faïencerie (WC, lavabos), tuyaux PVC ;
- les fils de fer barbelés et grillages ;
- les déchets de jardin et végétaux ;
- les déchets ménagers spéciaux liquides ou toxiques y compris les bidons vides ;
- les cartons.

Il peut arriver que l'on présente un encombrant par erreur. Dans ce cas, il convient de le récupérer dès que le jour de la collecte est passé. Certains encombrants jonchent les trottoirs pendant des semaines ...

Retrouvez toutes les informations utiles concernant le tri et la collecte de déchets sur le site www.sirmotom.fr.

Infos Pratiques

MAIRIE DE GURCY-LE-CHÂTEL

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi et Vendredi 8h30 à 12h30

Mercredi 8h30 à 12h00

Mardi et jeudi 8h30 à 9h15 et 14h00 à 18h00

Samedi 9h00 à 12h00

chaque dernier samedi du mois

(affichage en mairie)

Contactez la mairie

Mairie de Gurcy le Châtel

Place Raymond Lambert

77520 GURCY LE CHATEL

Tél : 01 60 67 34 09

Fax : 01 60 67 45 22

Mail : mairie-gurcy-le-chatel@wanadoo.fr

NOS AMIS LES ANIMAUX

Chiens errants

Toute divagation de chiens sur la voie publique est interdite par la loi.

Au-delà de la loi, le bon sens (un animal peut provoquer un accident) et la courtoisie (certaines personnes ont peur des chiens) voudraient qu'un chien ne divague pas et qu'on l'attache quand on croise quelqu'un.

Tout chien dont le maître a déjà été prévenu de sa divagation pourra être conduit en fourrière.

Identification et stérilisation des chats

Identification

En France, l'identification des carnivores domestiques est encadrée par la loi qui prévoit les dispositions suivantes :

L'identification obligatoire des chiens, chats et carnivores domestiques comporte, d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou puce électronique et, d'autre part, l'inscription sur les fichiers prévus à l'article D.212-66 des indications permettant d'identifier l'animal.

En dehors de l'aspect obligatoire, il s'agit du meilleur moyen de retrouver son chat s'il se perd ou de prouver qu'il vous appartient en cas de vol ou de litige.

Stérilisation

Si vous possédez un chat, il est vivement conseillé de le faire stériliser. Outre les désagréments pour le voisinage, liés au marquage malodorant du territoire, une reproduction non maîtrisée conduit très rapidement à une prolifération importante et ingérable.

Vivre ensemble

NUISANCES SONORES (HORAIRES AUTORISÉS)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**de 7h00 à 20h00 les jours ouvrés ;
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 ;
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**



BRULAGE DES DECHETS VERTS

En vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine et Marne, le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année. Les contrevenants peuvent être verbalisés par la gendarmerie.



LES ANIMATIONS 2018 EN IMAGES



Festival Photo Nature, 12-13 mai



Fête du village, 24 juin

Repas des anciens, 27 janvier

ETAT CIVIL

Naissances

Nathaël BOISSY le 12/10/2017
Maëly DERQUE BONNET le 21/11/2017
Léonie BENOIT le 03/12/2017
Manon LAPEYRONIE le 18/12/2017

Mariages

Valter CRISTINO et Yasmine NEJJAR
le 23/06/2018
Laurent LICHTLEUCHTER et Jennifer FAVOREL
le 18/05/2018
Dominique BRUNET et Lydie PILLET
le 25/08/2018
Lionel MARBRIER et Aurélie BACHOU
le 25/08/2018
Valentin BRUCH et Aurélie LEFEVRE

Décès

Michelle ROHAUT née DERBECQUE
le 05/01/2018
Valérie DARRUZ née LABORDE le 23/02/2018
Janine NAVAUX née SPITZER le 24/07/2018

ANIMATIONS 2018-2019

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 : Beaujolais nouveau
JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018 :
spectacle de Noël pour les écoles
MERCREDI 19 ET JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018 :
tournée du Père Noël
SAMEDI 12 JANVIER 2019 : vœux du Maire
SAMEDI 26 JANVIER 2019 : repas des Anciens

DIMANCHE 21 AVRIL 2019 : chasse aux œufs
MERCREDI 1ER MAI 2019 : concert (à confirmer)
SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 MAI 2019 : Festival Photo Nature
DIMANCHE 2 JUIN 2019 : brocante
DIMANCHE 23 JUIN 2019 : fête du village

